

Compte-rendu synthétique CT spécial Musées du mercredi 31 mai 2017

Le comité technique spécial Musées s'est réuni le mercredi 31 mai 2017 de 9h30 à 17h40, sous la présidence de **Madame Marie-Christine LABOURDETTE** et en présence des représentants de la **CGT-Culture**, du **SNAC-FSU** et de **Sud Culture Solidaires**.

NB : Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal qui sera mis à disposition des membres siégeant au CT.

Une représentante du SNAC-FSU assure la fonction de Secrétaire adjointe de séance.

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2017 (pour avis)

Le procès-verbal du CT spécial Musées du 3 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Projet de règlement intérieur du Musée National du Moyen Âge – thermes et hôtel de Cluny (pour avis) ;

L'administration précise que ce projet de RI a été réalisé à partir du règlement intérieur type de la DGP élaboré en 2015 en collaboration avec les représentants du personnel.

Lors du CHSCT spécial Musées du 16 mai 2017, pour ce qui concerne le projet de RI, les organisations syndicales se sont unanimement abstenues dans l'attente du CT spécial Musées et de la prise en compte des amendements proposés lors de la séance.

Dans le cadre des discussions, les articles suivants ont fait l'objet d'une proposition d'amendement :

Article 6 – Les obligations et les règles déontologiques

Ajout texte réglementaire :

« – de consacrer l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées. Il ne peut exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit, sous réserve des II à V de l'article 25 septies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ».

***Article 11 – Les cycles de travail* :**

Télétravail : actualisation des textes réglementaires :

« Mis en place dans la fonction publique, il peut être sollicité dans les conditions prévues par l'arrêté du 31 mars 2017 portant application au ministère de la culture et de la communication du décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et dans la magistrature ».

Article 20 – Les congés annuels : report des congés annuels

« Les organisations syndicales souhaitent le report des congés à 10 jours mais l'administration n'a pas retenu cet amendement.

« Un report des congés annuels est possible à raison **de 8 jours de congés** de l'année précédente et

jusqu'au 30 avril de l'année n+1. ».

Article 25 – Les absences pour grève

Les préavis de grève diffusés par le Service des ressources humaines du secrétariat général du ministère chargé de la culture et relayés par les établissements couvrent les agents publics. Dans l'intervalle du dépôt du préavis et le début de la grève annoncée (le préavis doit parvenir **cinq jours francs** avant le déclenchement de la grève), l'employeur a l'obligation de recevoir les organisations syndicales signataires pour négocier.

Article 64 – Utilisation des équipements de protection et de travail

« – substituer obligatoirement le produit cancérigène et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction (CMR) par un autre produit lorsque cela est possible. Si la substitution n'est pas possible, il convient de mettre en œuvre toutes les mesures de prévention, les équipements et **les installations techniques nécessaires** pour éviter l'exposition des personnes. ».

*** Article 67 – Le renseignement des registres mis à disposition du personnel***

« Aussi, pour le Musée de Cluny le recueil des observations sur la santé et la sécurité du public est intégré dans le livre d'or, à disposition à l'accueil du public. Il sera présenté devant le CHSCT pour toutes remarques relatives à l'hygiène et la sécurité du travail ».

*** Annexe 3 : Localisation***

Emplacement du défibrillateur

Le défibrillateur est situé sur le mur opposé à l'entrée du vestiaire femme, dans la circulation des agents vers la salle de restauration.

Emplacement du registre de santé et de sécurité au travail

Dans la salle de repos et, pour le public, dans le livre d'or.

Emplacement du registre de signalement d'un danger grave et imminent

Au secrétariat de direction.

À l'issue du débat, **la présidente du CT** propose de procéder à un vote de principe sur l'ensemble du document afin que le RI soit dès à présent appliqué, à l'exception de l'article 4 qui porte sur l'effectif minimum du service de l'accueil et de la surveillance à prévoir pour assurer l'ouverture du site pendant les travaux en cours et à venir de Cluny IV. Il est donc convenu qu'une réunion thématique secteur Musées se tiendra pour définir la formulation applicable lors de la réouverture du musée rénové et qu'une annexe temporaire au RI détaille les conditions d'ouverture pendant la période de travaux. L'article 4 reformulé et l'annexe seront ensuite de nouveau soumis au CT pour vote.

Résultat du vote :

Vote pour : CGT-Culture (4 voix), SNAC-FSU (1 voix) SUD Culture Solidaires (3 voix)

Vote contre : 0

Abstention : 0

CFDT-Culture (pas de représentant)

Le projet de règlement intérieur du Musée National du Moyen Âge – thermes et hôtel de Cluny et ses annexes sont approuvés à l'unanimité sous réserve de la prise en compte des amendements aux articles précités.

3) SCN des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt :

– Point de suivi relatif au SCN des musées nationaux et domaine de Compiègne et Blérancourt

L'administration de l'établissement indique avoir poursuivi un dialogue social renforcé et constructif avec les organisations syndicales et les personnels. Le CHSCT local s'est tenu deux fois depuis le début de l'année et deux autres CHSCT sont programmés d'ici la fin de l'année 2017. Il est à noter que lors de la séance du 5 mai 2017, le CHSCT s'est doté d'un nouveau règlement intérieur. Par ailleurs, des visites de la délégation du CHSCT ont été organisées sur le site de Blérancourt le 3 mai 2017 et le 16 mai 2017 principalement pour le PC élargi (hyperviseur). Une visite des nouveaux bureaux de l'administration est envisagée le 10 octobre 2017.

– Point sur la réouverture du Musée franco-américain de Blérancourt (*pour avis*) :

Les organisations syndicales ont abordé de nombreuses questions tant sur le fonctionnement concret de l'hypervision par exemple que sur les effectifs et sur les modalités d'intervention des agents d'astreinte.

La présidente du CT reconnaît que des points restent à clarifier et des documents à fournir. Il est donc convenu qu'un nouveau CHSCT local exceptionnel se tiendra le 8 juin 2017 pour apporter les précisions encore attendues par les organisations syndicales et examiner la note relative aux conditions d'organisation qui sera ensuite soumise pour avis à un CT Musées extraordinaire convoqué pour le 12 juin 2017.

4) Point de situation relatif au Musée d'Archéologie nationale – Domaine national de Saint-Germain-en-Laye (*pour information*) ;

– Projet de nouveaux horaires d'ouverture du Domaine (*pour avis*) ;

L'administration de l'établissement souligne que ce projet de nouveaux horaires d'ouverture du Domaine a été soumis à l'approbation des représentants du personnel lors du CHSCT du 28 février 2017 et a obtenu un avis favorable à l'unanimité des organisations syndicales présentes.

Il est rappelé que l'objectif de ce projet est de simplifier le dispositif actuel d'ouverture du Domaine puisqu'il est proposé d'instaurer sur la base de la même heure d'ouverture au public : 8 heures, trois horaires de fermeture différents seulement (17h30, 20 heures et 21 heures) au lieu de 9 actuellement. Tout en allant dans le sens de la simplification des plages horaires ce nouveau projet donne la plus grande ouverture possible du Parc au public.

Résultat du vote :

Vote Pour : CGT-Culture (4 voix), SNAC-FSU (1 voix) SUD Culture Solidaires (3 voix)

Vote Contre : 0

Abstention : 0

CFDT-Culture (pas de représentant)

Le projet de nouveaux horaires d'ouverture du Domaine national de Saint-Germain-en-Laye a recueilli un avis favorable unanime du CT.

5) Présentation du rapport de la mission Musées du XXI^e siècle, et premières mesures (*pour information*) ;

En préambule, **Jacqueline EIDELMAN**, chargée de mission, rappelle que le rapport « Musées du XXI^e siècle » a été remis à la Ministre de la culture et de la Communication, le jeudi 2 mars 2017 au musée des Beaux-Arts de Lyon.

La Mission Musées du XXI^e siècle a eu comme objectif de définir ces enjeux et de tracer une feuille de route susceptible de mobiliser l'ensemble des acteurs du réseau des musées de France, qu'il s'agisse des musées nationaux ou des musées territoriaux.

4 axes forts ont été définis comme dispositif de concertation :

- ✓ Groupe 1 le musée éthique et citoyen, creuset du renforcement des liens sociaux, de la dynamique des territoires, de la valorisation de la citoyenneté et de l'ouverture aux autres.
- ✓ Groupe 2 le musée protéiforme, in situ, hors les murs, virtuels, multipliant les expositions temporaires et les événements culturels.
- ✓ Groupe 3 le musée inclusif et collaboratif pour mieux intégrer les attentes diversifiées des publics et la place à leur accorder dans la conception de l'offre et de la programmation culturelles.
- ✓ Groupe 4 le musée comme écosystème professionnel et créatif : évolution des métiers et des missions de service public.

Jacqueline EIDELMAN indique que 20 personnes participaient à chaque groupe de travail et procédaient par auditions et tables-rondes et elle ajoute que plus de 700 personnes ont été auditionnées.

Les premières mesures en projet :

- ✓ Manifeste pour un musée humaniste :
- ✓ Charte de l'accueil des groupes scolaires et des publics adolescents
- ✓ Résidences jeunes chercheurs
- ✓ « Osez le musée »
- ✓ Label « Opération hors les murs »
- ✓ Prix MCC lors du festival « musée (em) portable
- ✓ Le musée comme « maison commune »
- ✓ Réseau de la FFSA
- ✓ Bureau de l'innovation muséale
- ✓ Les Grands départements
- ✓ Colloque du 21-23 juin 2017 : Vie des musées-temps des publics
- ✓ Assises des métiers et de la formation pour les musées
- ✓ Circulaire pour les DRAC récapitulative.

L'ensemble des organisations syndicales salue le travail fourni et remercie Jacqueline EIDELMAN pour son exposé qu'elles jugent utile et très intéressant.

Les organisations syndicales demandent que le CT spécial Musées inscrive un point de suivi sur les premières mesures constatées lors des prochaines séances.

La présidente du CT prend acte de cette demande.

6) Point de situation relatif à l'Unité de documentation du Bureau de la diffusion numérique des collections du SMF (pour information) ;

Comme s'était engagée **la présidente du CT**, un point de suivi sur la situation des personnels et du fonctionnement du Centre de documentation (ex-SBADG) est examiné lors de cette séance.

L'administration indique que les deux postes de CHED sont à ce jour pourvus. L'arrivée de la deuxième CHED a été l'occasion d'une nouvelle distribution des tâches :

L'agente arrivée le 31 décembre 2016 a désormais la responsabilité des ressources papier (catalogues de collections permanente, revues professionnelles...).

L'agente arrivée le 5 mai 2016 a, compte tenu de son parcours antérieur, la responsabilité des ressources numériques (Muséofile, dossiers, ressources partagées...).

Par ailleurs, l'Unité de documentation a bénéficié d'une apprentie, élève de deuxième année à l'École des Bibliothécaires et Documentalistes (EBD), qui a pris ses fonctions (deux jours par semaine) le 12 octobre. Elle est présente à plein temps à compter du 15 mai et le restera jusqu'au 30 août. L'administration souhaite renouveler l'expérience.

Les deux agents déjà présents antérieurement au Centre de documentation (une adjointe technique d'accueil, de surveillance et de magasinage et une adjointe administrative) sont étroitement associées au fonctionnement de l'Unité de documentation (récolement, tri...) depuis son rattachement direct au SMF. L'adjointe technique d'accueil, de surveillance et de magasinage a été admise à faire valoir ses droits à la retraite fin février 2017 et que son remplacement est à l'étude.

L'administration précise qu'en ce qui concerne le fonctionnement de l'Unité de documentation, le portail Joconde va être remanié, le renouvellement d'une partie des collections (catalogues de collections permanentes) a été mené en février 2017. Les opérations d'acquisition, de tri et de catalogage continuent, une veille presse est assurée et l'ouverture aux visiteurs extérieurs est pérennisée.

Par ailleurs, Muséofile, répertoire des musées de France, a été réactivé, et son remaniement est en cours, en vue d'en faire un observatoire permanent sur les musées de France (inspiré de ceux existant déjà dans les domaines des archives et des bibliothèques).

La convention de dépôt passée avec l'ICOM est en cours de renouvellement, ce qui permettra d'améliorer encore la spécificité et la prise en compte du fonds ICOM au sein de l'unité de documentation.

Une convention est également en cours de renouvellement avec le réseau MUST, réseau de professionnels de l'information et de la documentation dans les domaines des musées, du patrimoine de la culture scientifique et technique (ce réseau est rattaché à l'olim).

L'ensemble des organisations syndicales salue la mise en place réussie de l'unité de documentation du bureau de la diffusion numérique des collections (ex-SBADG).

La présidente du CT, l'ordre du jour étant épuisé, clôt la séance.